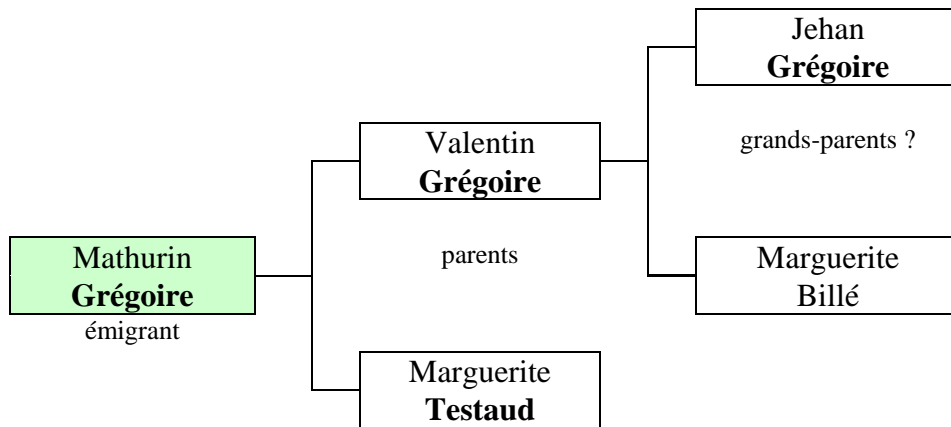
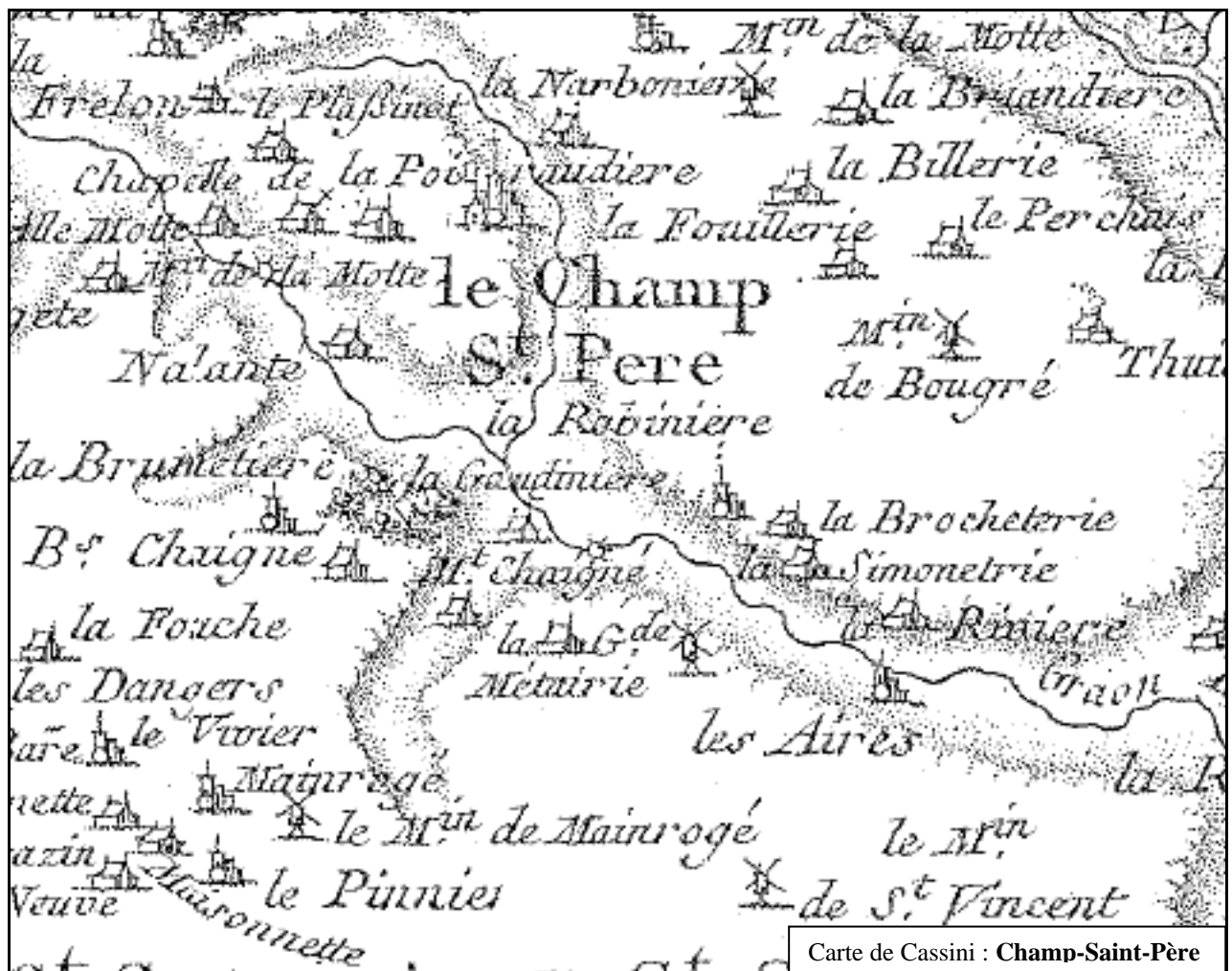


Mathurin Grégoire



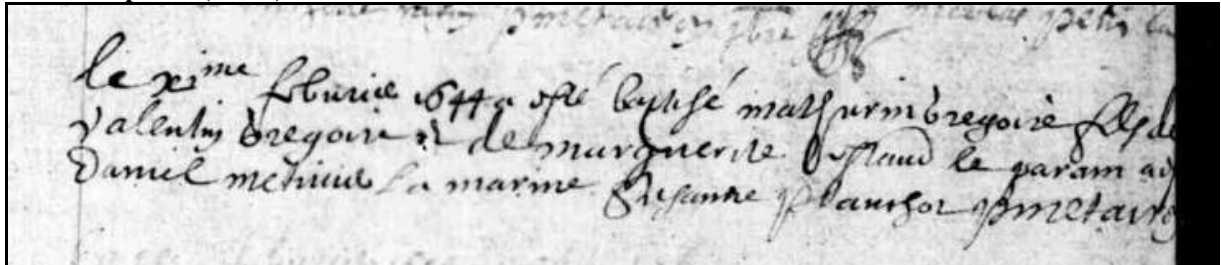
Mathurin Grégoire est natif de la paroisse de Champ-Saint-Père située en Bas-Poitou dans l'évêché de Luçon (Vendée). Dans son contrat de mariage, on le dit originaire de « *Champ Saint Pere, évêché de Poitiers.* »



La Famille de Mathurin Grégoire en France

Mathurin Grégoire est le fils de **Valentin Grégoire** et de **Marguerite Testaud**. Il est baptisé le 11 février 1644 dans l'église de Champ-Saint-Père. Son parrain est Daniel Métivier et sa marraine Suzanne Planchot.

Acte de baptême (AD85)



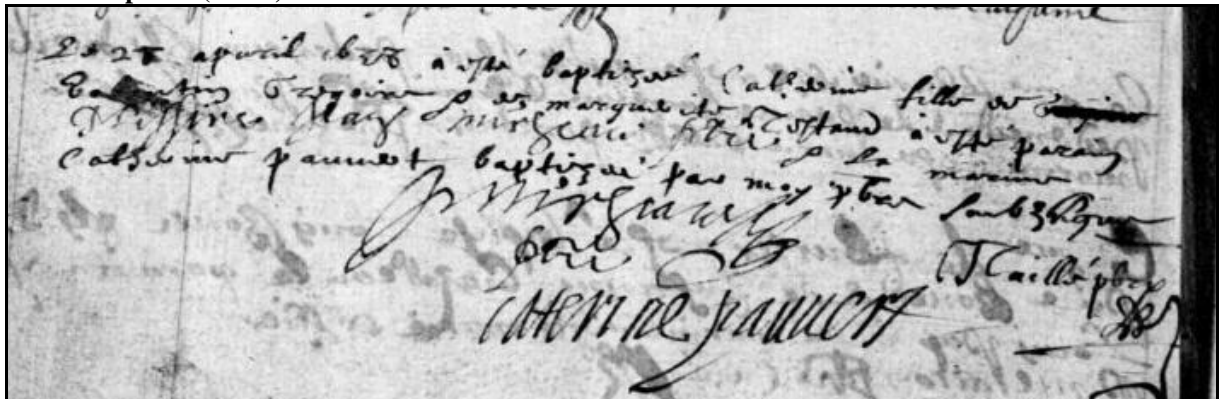
Mathurin Grégoire a un frère et trois sœurs :

1 - **Catherine**, baptisée le 28 avril 1638 à Champ-Saint-Père.

Parrain : messire Jean Micheau, prêtre (signe)

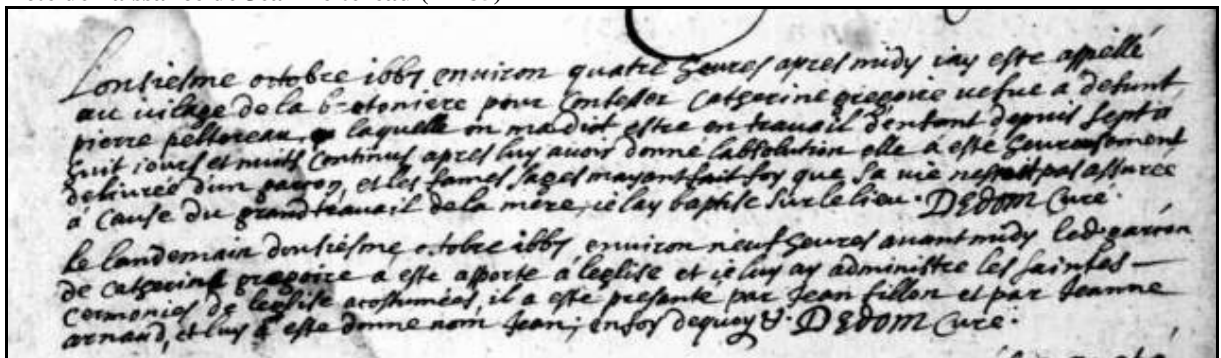
Marraine : Catherine Pauvert (signe)

Acte de baptême (AD85)



Elle a épousé **Pierre Peltreau** dont elle est veuve en 1667. Catherine réside au village de *La Bretonnière*. Ils ont eu au moins un fils, Jean, né le 11 octobre 1667, dont on connaît le détail de sa naissance.

Acte de naissance de Jean Peltreau (AD85)



L'onsiesme octobre 1667 environ quatre heures apres midy j'ai este appellé au village de la bretoniere pour confesser Catherine Grégoire vefve a defunt Pierre peltreau, laquelle on m'a dict estre en travail d'enfant depuis sept a huit jours et nuits continus apres luy avoir donné l'absolution elle a esté heureusement delivrée d'un garçon, et les femes sages mayant fait foy que sa vie n'estoit pas assurée à cause du grand travail de la mère je l'ai baptisé sur le lieu. Dedom Curé

Le lendemain dousiesme octobre 1667 environ neuf heures avant midy ledit garçon de Catherine Grégoire a este apporté à l'église et je luy ay administrée les saintes cérémonies de l'église acostumées, il a este presente par Jean Fillon et par Jeanne Arnaud, et luya este donne nom Jean ; en foy dequoi Dedom Curé.

Catherine est citée dans l'acte de procuration que Mathurin Grégoire donne à son fils Mathurin, le 12 juillet 1714. Ce dernier doit retirer la part d'héritage qui revient à son père sur la succession de ses parents qui résident au village de *La Rivière*, paroisse de Champ-Saint-Père. Mathurin Grégoire est cohéritier avec ses sœurs Catherine et Jeanne.

2 - Jeanne, baptisée le 12 juillet 1639 à Champ-Saint-Père.

Parrain : Pierre ?

Marraine : Jeanne Jacqueneau

Acte de baptême (AD85)

Le 12^{me} Juillet 1639 a esté baptisée Jeanne Gregoire fille de Valentine Gregoire & de Marguerite le Grand le parrain a esté Pierre le marrain Jeanne Jacqueneau pmettroy par le Curé de ce lieu

Jeanne est citée dans l'acte de procuration que Mathurin Grégoire donne à son fils Mathurin, le 12 juillet 1714.

3 - Simon, baptisé le 18 février 1641 à Champ-Saint-Père.

Parrain : Simon Moret (signe)

Marraine : Marie Jacqueneau

Acte de baptême (AD85)

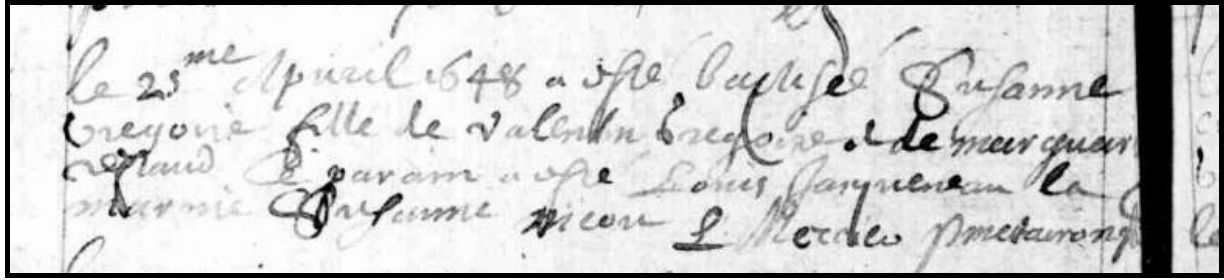
Le 18^{me} fevrier 1641 a esté baptisé Simon Gregoire fils de Valentine Gregoire & de Simon Moret le parrain a esté Simon Moret le marrain a esté Marie Jacqueneau pmettroy par le Curé de ce lieu

4 - Susanne, baptisée le 25 avril 1648 à Champ-Saint-Père.

Parrain : Louis Janqueneau

Marraine : Suzanne Nicou

Acte de baptême (AD85)



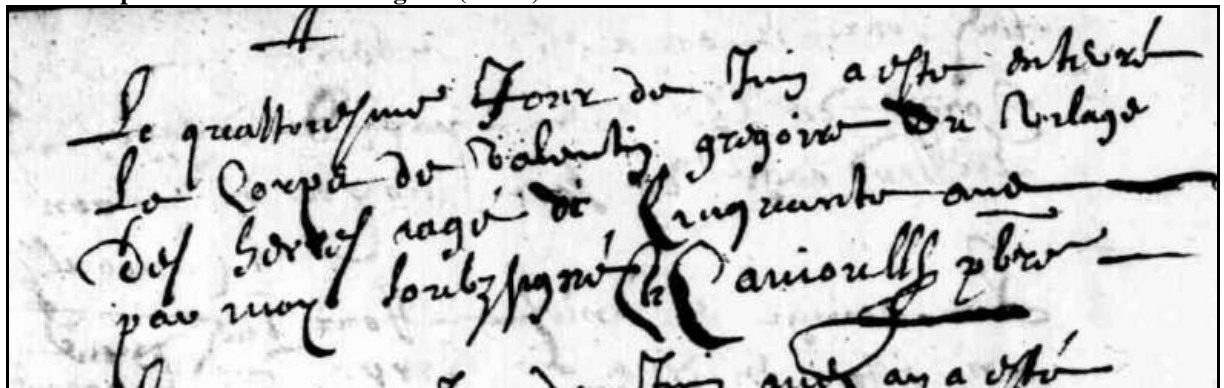
Il semblerait que le père de l'émigrant, **Valentin Grégoire**, se soit remarié en secondes noces entre 1648 et 1651 avec **Jeanne Mestayer**. Ils ont eu au moins 6 enfants :

- **Noel**, baptisé le 21 janvier 1652 (parrain/marraine : Jean Gras... et Anne Gallerneau)
- **François et Louis**, enfants jumeaux, baptisés le 29 décembre 1655 (parrain/ marraine de François : François Louvrat et Marie Herbreteau ; parrain/marraine de Louis : Louis Giraudeau et Françoise Nau)
- **Jacques**, baptisé le 25 mai 1657 (parrain/marraine : Blais Blain et Marie Boiesleve)
- **Renée**, baptisée le 24 février 1659 (parrain/marraine : sieur de la Garde et Catherine Fillouzeau.) Valentin Grégoire et sa femme sont de la paroisse de Saint-Vincent-sur-Graon.
- **Pierre**, baptisé le 30 janvier 1661

On ne connaît pas la date de décès de Marguerite Testaud. Les registres paroissiaux de Champ-Saint-Père, étant lacunaires, ne nous ont pas fourni d'acte de sépulture.

Le 4 juin 1673 est enterré le corps de Valentin Grégoire du village des « Heres » (« Aires » sur la carte de Cassini, voir p. 1), âgé de 50 ans. Ce qui le fait naître en 1623. Mais si l'on prend en compte l'acte de baptême de Catherine, sa fille aînée, qu'il a eu avec Marguerite Testaud, il y a de fortes chances qu'il soit né bien avant 1623.

Acte de sépulture de Valentin Grégoire (AD85)



Le 18 mars 1640, Valentin Grégoire est le parrain de Valentin Maury (Pierre & Françoise Maillau) et le 10 octobre 1650, il est le parrain de Valentin Malet.

Le 18 mars 1640, Marguerite Testaud est la marraine de Perrine Maury (jumelle de Valentin Maury).

La consultation des registres paroissiaux de Champ-Saint-Père a livré les noms probables des grands-parents paternels de l'émigrant : **Jehan Grégoire & Marguerite Billé**.

Ils ont fait baptiser au moins deux enfants à Champ-Saint-Père :

- **Jacques**, baptisé le 5 février 1610 (parrains/marraine : Jacques Ratouit et Julien Bordeau, et Jeanne Jacqueneau)
- **Jehanne**, baptisée le 12 septembre 1614 (parrain/marraine : Nicolas Jacqueneau et Jehanne Charrier)

Jeanne Jacqueneau est peut-être la marraine de Jeanne Grégoire fille de Valentin et de Marguerite Testaud, baptisée en 1638.

La vie de Mathurin Grégoire au Canada

Mathurin Grégoire arrive au Canada au cours de l'année 1665. Il est confirmé à Québec le 12 novembre 1665.

Par ailleurs, son acte de sépulture nous apprend qu'il était un ancien soldat du régiment de Carignan (PRDH).

C'est sous le nom de Mathieu Grégoire que l'on retrouve notre individu à Québec au recensement de 1666. Il est alors le serviteur de Pierre Soumande et serait âgé de 20 ans.

Au recensement de 1667, au Comté Champlain, il est le domestique d'Étienne Dumers. On lui donne l'âge de 19 ans.

Ce n'est que le 7 octobre 1669 qu'il épouse la Fille du roi **Françoise Loiseau** par contrat. Elle est la fille de feu Nicolas Loiseau et de Françoise Ferrière, de Saint-Crespin-aux-Bois (Île-de-France).

Le 5 juin 1670 naît le premier enfant du couple, Marguerite. Cinq autres enfants vont venir agrandir la petite famille.

Enfants de Mathurin Grégoire et de Françoise Loiseau

Le 2 mai 1670, le sieur Jean-Baptiste Peuvret concède à Mathurin Grégoire une terre de trois arpents de front dans sa seigneurie de Gaudarville. Le 21 septembre suivant, il la revend à Pierre Lesellier pour la somme de 10 livres.

- **Marguerite**, née le 5 juin 1670 et baptisée le lendemain à Sillery. Elle décède le jour de son baptême.
- **Jean**, né le 9 août 1671 et baptisé le lendemain à Sillery. Il est enterré le 21 octobre 1687.
- **Joseph**, né le 7 septembre 1673 et baptisé le 9 septembre 1673 à Québec. Il épouse Marie Marcot (1697).
- **Julien**, baptisé le 25 août 1676 à Québec (naissance aux Écureuils). Il épouse Marie-Françoise Serre.
- **Marie-Madeleine**, née vers 1678. Elle est décédée le 8 août 1696 à l'Hôtel-Dieu de Québec.
- **Mathurin**, marié en 1718 avec Marie-Élisabeth Fayol.

Dans l'espoir de se procurer de nombreuses terres, Mathurin Grégoire ne va pas cesser d'acheter et de vendre des terres appartenant à diverses seigneuries.

En 1671, il achète de François Fleury une terre de deux arpents et huit perches de front dans la seigneurie de Maure. Il obtient une terre dans la seigneurie de Villieu qu'il vend à Pierre Rivau en 1674. Peu après, il acquiert de Jean Toupin une concession à La Pointe aux

Écureuils en 1676. Mathurin Grégoire la lui rend moyennant que le dit Toupin le tienne quitte de tout ce qu'il lui doit.

En 1677, on le retrouve avec toute sa famille au Fort Frontenac où il est recensé et qualifié d'habitant. Ce n'est que plusieurs années après qu'il retourne à Trois-Rivières.

À cette époque on le considère comme un fugitif : « *veu la requeste présentée a la cour par Pierre Feret habitant du fief Dombourg tendant a ce qu'il soit permis de faire saisir et arrester entre les mains de Toupin di Dussault ce qu'il a en ses mains appartenant a Mathurin Grégoire absent et fugitif jusques à la concurrence de la somme de 24 livres qu'il luy doibt...* » (lundi 8 août 1678.)

Par la suite, il se fixe à Lotbinière puis à Contrecoeur où il décède le 27 octobre 1728.

Cette instabilité reflète une personnalité des plus compliquée.

En effet, Mathurin Grégoire a la fâcheuse tendance à s'attirer des problèmes car il comparaît à plusieurs reprises devant la prévôté de Québec.

Le 3 octobre 1670, Pierre Regnault est tenu de bailler audit Grégoire deux minots de blé et « demy cent » d'anguilles.

Il doit se présenter à la prévôté le 28 novembre de la même année pour la perte des hardes dont on l'accuse.

Ensuite, il est opposé à René Mezeré qui demande à ce que ledit Grégoire lui rende deux minots de blé, 9 livres et 9 journées de nourriture à 10 sols. Ledit Grégoire est condamné à 50 sols (12 décembre 1670).

Dans une affaire qui l'oppose à Charlotte Fougerat, il est condamné à 50 sols d'amende qu'il doit verser à l'hôpital (12 décembre 1670).

Le 6 novembre 1671, il est condamné à 4 livres pour une chemise.

Il est condamné à payer la somme 57 livres 10 sols pour deux arpents de blé qu'il n'a pas recueillis.

Un long conflit l'oppose à Étienne Dumets pendant plusieurs années. Le 5 décembre 1670, il est condamné à payer à Estienne Dumets une barrique d'anguilles et trois minots de blé. Peu de temps après, Mathurin Grégoire et Étienne Dumers en viennent aux mains. Mathurin Grégoire porte plainte contre ledit Dumers pour des coups portés contre lui. Ledit Grégoire avait accusé ledit Dumers de « *lui avoir vollé nuittement de la paille en sa grange* ». Lequel lui a donné trois coups de poing en présence de témoins. D'après le rapport des témoins « *ledit Dumers tenoit ledit Grégoire soubz ses genouls, terrassé pour la seconde fois après avoir esté separez de la première qu'il avait frappé ledit Grégoire qu'il avait attaqué en sa maison disant qu'il avait esté querir de la paille chez luy et que ledit Grégoire avoit respondu qu'il avoit esté requerrir de la paille qu'on luy avoit prise, layant suivie à la piste.* » Ledit Dumers est condamné à 10 livres d'amende. Le 9 janvier 1671, Mathurin Grégoire est condamné à rendre à Estienne Dumers « *un demi cent de paille et quinze livres de beurre.* » Le 7 avril 1671, c'est Françoise Loiseau au nom de son mari qui comparaît devant la prévôté. Il est de nouveau condamné à payer lesdites choses citées ci-dessus.

Sources :

- Beaussy Isabelle, recherches sur l'émigration vendéenne (préparation d'un doctorat).
- Archives départementales de la Vendée.

Mises à jour :

- septembre 2004
- mars 2005